ici et là

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1050

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une histoire simple

Connaissant votre goût pour les grands romanciers...:

Clisson était né pour la guerre. Dès l'enfance, il connaissait la vie des grands capitaines. Il méditait sur les principes de l'art militaire. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, chacun de ses pas fut marqué par des actions d'éclat. Il était encore adolescent que déjà il s'était élevé au premier grade de la hiérarchie militaire. La fortune seconda constamment son génie. Les victoires se succédaient et son nom était connu du peuple comme celui de l'un de ses plus valeureux défenseurs.

Et pourtant, son âme n'était pas satisfaite...

(...) Excusez, lui dit Eugénie en interrompant (son amie), nous avons tellement entendu parler de vous. Je désire tellement faire votre connaissance...

Le ton de la voix, le jeu des regards parlèrent au cœur de Clisson.

Leurs yeux se rencontrèrent. Leurs cœurs se confondirent et en peu de jours, ils découvrirent qu'ils était faits l'un pour l'autre.

Je ne garantis pas le mot à mot, n'ayant sous la main que la traduction en italien de Chiara Restivo (avec une postface de Leonardo Sciascia). Mais nul doute que vous aurez reconnu le style, le thème choisi par l'auteur, l'un des noms les plus illustres du XVIIIe siècle finissant, du début du XIXe siècle. Si tel n'était pas le cas, lisez le prochain DP !

A propos de Sciascia, je viens de lire les *Atti relativi alla morte di Raymond Roussel* - Actes relatifs à la mort de Raymond Roussel.

Raymond Roussel (1877-1933), «écrivain français né à Paris. Son imagination très riche en fait un précurseur des surréalistes et des adeptes du "nouveau roman". *Impressions d'Afrique*, 1910; *Locus solus*, 1914.» Il meurt à Palerme à l'âge de 56 ans... Il meurt à Palerme dans une chambre d'hôtel — et la police, apparemment peu désireuse d'enquêter sur la mort de cet étranger, clôt le dossier dans les vingt-quatre heures, sans décider si Roussel s'était suicidé — on le trouva couché sur son matelas, à même le plancher — ou s'il mourut victime d'une *overdose* — il absorbait des somnifères en doses industrielles.

Mais de raisons d'en finir avec la vie, il n'en avait pas, malgré les dires de son neveu, Michel Ney, duc d'Elchingen, descendant du Maréchal Ney. Et quant à l'*overdose*, il semble ne pas avoir absorbé de somnifères plus que de coutume... Par ailleurs, le dossier fourmille de contradictions; il ne mentionne pas la présence d'un chauffeur, qui regagne Paris le lendemain de la mort sans avoir été interrogé; Il ne se pose pas de questions sur la curieuse attitude de l'amie de Roussel, qui logeait dans la chambre contiguë et qui ne s'inquiéta pas avant onze heures du matin de ne pas le voir paraître... Bref, conclut Sciascia, qui s'entend admirablement à tout embrouiller (cf. *L'Affaire Moro et La disparition de Majorana*) — citant un policier de Graham Greene: *«Nous pourrions impliquer plus de suspects que les journaux n'en peuvent mentionner.»*

Dommage que Sciascia soit mort: nul doute qu'il ne ferait paraître une très remarquable Affaire Gorbatchev. ■

ici et là

● Exposition sur les projets de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) au Burkina Faso: L'alphabet du développement. Forum de l'Hôtel de ville, Lausanne, du 6 au 18 septembre.

● Rencontres déchets 1991. Le 18 septembre au Comptoir suisse à Lausanne. Renseignements et inscriptions: Compostdiffusion, rue du Maupas 42b, 1004 Lausanne; tél.: 021/36 14 15.

● 58e journée vaudoise des femmes. Les femmes et la santé – objectif: mieux vivre. Parmi les intervenant-e-s: Anne-Catherine Ménetrey, Mousse Boulanger, Grégoire Imbach. Conférences, ateliers, animation, etc. Samedi 2 novembre 1991 à 9.30 heures au centre paroissial d'Ouchy à Lausanne. Renseignements: Centre de liaison des associations féminines vaudoises, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne; tél.: 021/20 04 04.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Abravanel, Philippe Biéler, Jeanlouis Cornuz
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La légalité est intouchable

Nous publions ci-dessous deux réactions de Philippe Abravanel, juge au Tribunal cantonal vaudois. La première répond à Eric Mottu qui, dans notre dernier numéro, s'en prenait au texte de Bernard Bertossa «Légalité et humanité» (DP nº1047, du 1er août); la seconde est consacrée au projet de disposition pénale visant à réprimer le racisme et l'antisémitisme.

Qui répond appond. Tant pis. J'avais failli réagir à l'article de M. le Procureur général de Genève Bernard Bertossa. Le courrier de M. Eric Mottu m'y oblige.

Son idée de subordonner la loi à la conscience morale du juge est répressive. Sous l'Ancien régime, comme sous les gouvernements totalitaires, la décision judiciaire est soumise à l'intérêt du prince, à la raison d'Etat, aux objectifs du peuple allemand, soviétique ou chilien, bref à l'arbitraire. La victoire de la séparation des pouvoirs — qui donne aux parlements la compétence de promulguer les lois, à l'ordre judiciaire (à l'ordre exécutif dans le domaine administratif) de les appliquer — c'est précisément de soustraire la décision à la pure appréciation politique ou éthique, et d'assurer l'égalité de traitement des justiciables et citoyens.

Cela étant, je n'adhère pas sans réserve aux thèses de M. Bertossa. Le juge doit appliquer la loi, certes, mais toute la loi, en contrôlant chaque fois sa conformité à l'ordre constitutionnel et aux conventions internationales qui l'emportent sur les lois, arrêtés, et règlements.

De nombreuses décisions récentes ont montré que la loi suisse n'est pas toujours conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, qui est pourtant réputée refléter la conscience juridique